



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté, le préfet informe les habitants d'AMANLIS, JANZÉ et CORPS NUDES, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la société SIGMA 21, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet de création d'un entrepôt de stockage situé 9 impasse de la Caresmais, zone d'activité Bois du Teillay sur la commune d'AMANLIS .

Le dossier est consultable du 5 janvier 2024 (8h30) au 4 février 2024 (12h30):

- en mairie d'AMANLIS, aux heures suivantes : du lundi au samedi de 8h30 à 12h30
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie d'AMANLIS, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique 35026 RENNES Cedex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – SIGMA 21 à AMANLIS »).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.